

## **CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

Rapport de la Commission chargée d'étudier le

### **Préavis 2016-2021 / N° 35**

**Demande d'un crédit de construction complémentaire au préavis 2011-2016 / No 11 pour le remplacement des collecteurs EC/EU et des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles**

La Commission composée de :

|           |                              |                        |
|-----------|------------------------------|------------------------|
| Madame    | Nathalie Eynard              | excusée le 1er juillet |
| Messieurs | Raphaël Chappuis, rapporteur |                        |
|           | Nicolas Mivelaz, président   |                        |
|           | Claudio Capriati             | excusé le 1er juillet  |
|           | Pierre Beck                  | excusé le 2 avril      |
|           | Antonio Magallanes           |                        |
|           | Philippe Anderegg            |                        |

s'est réunie les 2 avril (avec la COFIN) , 6 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2019 en présence de Messieurs les Municipaux Loïc Haldiman et Cédric Echenard ainsi que de Monsieur Serge Gambarasi, Chef du service technique. La commission les remercie pour leurs explications.

- **Préambule**

Ce préavis a pour but d'entériner au travers d'un crédit complémentaire le règlement de la participation financière à la remise en état de l'église catholique pour les dégradations subies durant la construction des collecteurs EC/EU ainsi que des conduites d'eau et de gaz sous la ruelle des Halles.

- **Historique & Conduite des séances**

La commission ad hoc s'est réunie une première fois le 2 avril en présence de la COFIN ainsi que de Messieurs les Municipaux Loïc Haldiman , Cédric Echenard et Monsieur Serge Gambarasi, Chef du service technique. Durant cette séance commune, les représentants de la Municipalité nous ont relaté dans les grandes lignes l'historique du problème, de l'apparition des fissures dans l'édifice en mai 2012 jusqu'au moment de l'accord de convention signé avec la paroisse Catholique en février 2019. Tous ces éléments reprennent dans l'ensemble l'historique des faits tel que relaté dans le PR 35.

Des membres de la commission ad hoc s'étonnent des différences significatives entre le budget de réparation de Fr. 80'000 estimé dans un premier temps par la commune, le montant imputé à la commune par l'expert mandaté par la paroisse, Fr. 1'150'000, pour aboutir à un montant final de Fr. 300'000 après accord avec la paroisse Catholique suivant les conclusions du rapport d'expert neutre. Le montant initial de Fr 80'000 paraissant très modeste au vu de potentielles réparations structurelles à venir afin de stabiliser l'édifice.

La commission a également demandé des explications complémentaires concernant la non-entrée en matière du groupe Axa Assurances pour la couverture des dommages subis par l'église. Après examen d'un avis de droit aux conclusions défavorables, la Municipalité a renoncé à intenter une action en justice contre Axa Assurances. En revanche, elle ne prévoit plus de mandater cette compagnie d'assurances pour des mandats futurs.

Finances communales obligent, concernant le règlement des Fr. 300'000 à la paroisse catholique, une majorité des participants à la séance (COFIN & commission ad hoc) estime qu'il serait préférable d'attendre le démarrage des travaux au lieu de procéder à un versement du montant des années avant le démarrage du chantier. Solution qui n'impacterait aucunement la paroisse catholique étant donné son intention de concentrer l'ensemble des travaux (réparation et rénovation) sur un unique chantier, afin de minimiser la fermeture de l'église.

Nous avons également abordé la nuance à faire entre les travaux de réparation, faisant l'objet de ce dit préavis, par rapport à l'enveloppe des travaux de rénovation à venir de l'église, à la charge de l'église ainsi que des communes avoisinantes, Rolle y compris, par le biais d'une clé de répartition selon le nombre d'habitants.

La commission ad hoc s'est réunie une seconde fois le 6 mai en présence de Messieurs Cédric Echenard et Serge Gambarasi, le but recherché étant de pouvoir accéder aux documents visualisant les dégâts constatés avant et après travaux, afin de mieux comprendre l'ampleur des dégâts imputables aux travaux. Or à l'issue de la séance la commission n'a pu accéder qu'au constat fait avant travaux ce qui ne répondait pas aux attentes de la commission.

En l'absence de constat après travaux et dans une optique de meilleure compréhension et de transparence sur la nature des travaux compris dans le budget de réparation de Fr. 300'000, la commission a demandé l'accès au rapport d'expert mandaté conjointement par la paroisse et la commune de Rolle.

Ce qui a fait l'objet d'une troisième et dernière séance le 1<sup>er</sup> juillet au cours de laquelle la commission a pu accéder au rapport d'expertise et ainsi constater que l'intégralité des travaux couverts concernent bien des travaux de remise en état de natures structurelles ou du moins en conséquence des dégâts causés par le chantier de la pose du collecteur.

- **Recommandations de la commission**

Par conséquent, rassurés par la nature des travaux couverts dans le budget de réparation, et saluant la volonté de la Municipalité de mettre un terme à ce statu quo après 7 ans de pourparlers avec la paroisse catholique, les membres de la commission ad hoc ont voté à l'unanimité les résolutions du dit préavis 35.

- **Conclusions**

En conclusion, la commission vous invite, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

vu le préavis N° 2016-2021 / N° 35 de la Municipalité du 18/01/2019,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

1. Octroie à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement (selon art. 16 du règlement sur la comptabilité des Communes), à hauteur de Fr. 362'683.75 TTC, ramenés à Fr. 140'260.- après récupération de la TVA, pour le financement de travaux supplémentaires liés principalement à la participation de la Commune pour la remise en état du bâtiment de l'église catholique.
2. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 140'260.- à cette fin, auprès d'un établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses, à imputer au compte No 4600.5040.3 « remplacement collecteurs EC et EU – ruelle des Halles ».
3. Ce crédit supplémentaire vient s'ajouter au crédit octroyé par le préavis 2011-2016 / No 11, dont les amortissements sont échelonnés sur une période de 15 ans.

Rolle le 1<sup>er</sup> juillet 2019

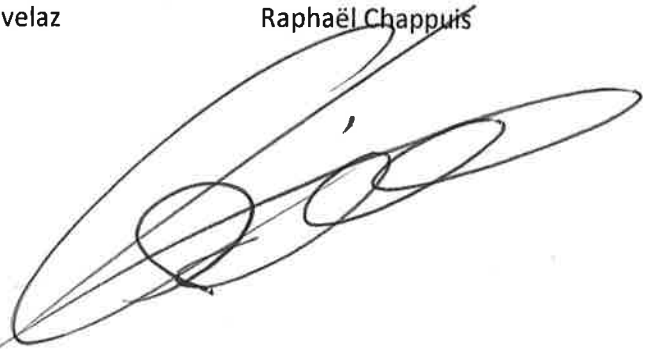
Au nom de la Commission

Le président

Le rapporteur

Nicolas Mivelaz

Raphaël Chappuis

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Raphaël Chappuis, is written over the name. The signature consists of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

